



SNJ FOPA
SYNDICAT NATIONAL JUSTICE
FORCE OUVRIERE
PERSONNELS ADMINISTRATIFS

PLAN DE REQUALIFICATION REVALORISATION IFSE

Le compte n'y est pas !

Jeudi 15 juillet 2021 a enfin eu lieu une 1ère réunion relative au plan de requalification de C en B, pilotée par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice.

Cette réunion avait également pour objet la présentation du projet de circulaire relative à la revalorisation quadriennale et mesures IFSE (2020-2021) pour l'ensemble des personnels administratifs.

Pour débiter cette réunion, le SG nous informe que les dossiers concernant notamment l'indemnitaire sont actuellement à l'arbitrage à la DGAFP. Le dossier CIA pour les catégories B et C est quant à lui débloqué : 4 forfaits sur le même dispositif que l'an dernier.

Projet de revalorisation quadriennal de l'IFSE

Période concernée : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020

Pour mémoire, le montant de l'IFSE doit faire l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions
- Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion

montants forfaitaires annuels de revalorisation

Attachés d'administration de l'Etat	150 €	75 € affectés DAP
Secrétaires Administratifs	350 €	175 € affectés DAP
Adjoints Administratifs	260 €	130 € affectés DAP

Le **SNJFOPA** a une nouvelle fois rappelé sa désapprobation concernant l'application du coefficient de 0.5 pour les personnels exerçant dans les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au principe que les agents perçoivent l'Indemnité de Sujétions Spéciales (ISS).

Le **SNJFOPA** rappelle qu'il s'agit d'une indemnité fonctionnelle pour l'une (IFSE) et d'une indemnité statutaire pour l'autre (ISS).

Le **SNJFOPA** demande également que soient revus les groupes fonctions en tenant compte de certaines spécialités telles que numérisateur à la DSJ par exemple et en détaillant également les différentes fonctions sans mettre tous les agents dans la "case gestionnaires".

D'autres mesures indemnitaires sont également prévues en 2021 :

- Hausse de 100 € des socles indemnitaires pour les secrétaires administratifs et les adjoints administratifs

Mesures indemnitaires spécifiques à la DAP :

- Majoration de l'IFSE de 1500 € brut annuel pour les agents exerçant dans les greffes pénitentiaires
- Majoration de l'IFSE de 1200 € brut annuel pour les agents exerçant les fonctions de régisseur des comptes nominatifs

Projet de plan de requalifications de C en B pour les personnels administratifs

Le **SNJFOPA** a rappelé être plus favorable à une réelle réforme statutaire et une revalorisation indiciaire et indemnitaire pour **TOUS** les corps de la filière administrative.

Le **SNJFOPA** a déploré que les documents de travail servant à la préparation de cette réunion ne soient réduits qu'à deux pages eu égard aux attentes relatives à ce plan de requalification annoncé.

Le SG précise que ce projet a pour objectif de reconnaître les compétences et l'expérience des agents de catégorie C affectés sur des postes dont les sujétions et la technicité justifient qu'ils relèvent du niveau de la catégorie B.

Le **SNJFOPA** s'interroge sur la procédure d'un plan de requalification sans organigramme de référence.

Le **SNJFOPA** s'étonne que seules 900 promotions, dont 312 déjà actées, sur 4 ans puissent être envisagées.

Dans ce projet, seulement 588 emplois de secrétaires administratifs, occupés par des adjoints administratifs, ont été recensés pour ce plan de requalification.

Le SG de préciser environ 200 postes à la DAP, 200 à la DSJ, 100 à la PJJ et un peu moins de 100 pour le SG et l'administration centrale.

Le **SNJFOPA** s'interroge sur la manière dont a été effectué ce recensement.

Cette analyse a été faite dans chaque direction pour connaître ces emplois sans consultation notamment des organisations professionnelles.

Sur un effectif de plus de 10000 adjoints administratifs, le **SNJFOPA** ne peut accepter ce faible chiffre de 588 promotions sur 4 ans dans le cadre de ce fameux plan de requalification.

Le **SNJFOPA** demande que les adjoints administratifs faisant-fonction de greffier soient également concernés par ce plan de requalification.

Le SG répond par la négative puisqu'un examen professionnel de C en « B greffier » leur a été proposé.

Le **SNJFOPA** a en outre posé diverses questions relatives aux modes de promotion, à savoir :

Comment être requalifié de C en B ?

Le SG indique par liste d'aptitude ou par examen professionnel

Qui pourra y prétendre ? Quels critères seront retenus ? Ancienneté, technicité, mérite ?

Pas de réponse du SG ...

Mobilité ou promotion sur poste ?

Le SG indique que si l'agent sur poste requalifié réussit l'examen professionnel il sera promu sur poste

Sinon que se passera-t-il ?

Pas de réponse du SG ...

Trop d'incertitudes et de zones d'ombre persistent dans ce projet de plan de requalification pour l'accepter en l'état.

Le **SNJFOPA exige la mise en place de réelles réunions de travail et ne manquera pas de vous tenir informés.**